

L'enfant et ses institutions

Introduction - L'obscur transmission de l'instituant : l'institution revisitée

Bruno Deswaene

En introduction à ce numéro sur la place laissée à l'enfant et à l'adolescent dans les institutions aujourd'hui, il nous semble important de dire quels ont été les buts poursuivis pour soutenir cette question. Il ne s'agissait pas pour nous de faire un énième numéro sur les institutions mais d'attraper le fil de l'instituant et tenter de le dérouler au regard de ce qui fait réalité actuellement dans les pratiques institutionnelles. Pari au combien difficile car penser l'institution nous met au coeur de notre propre choix idéologique de notre manière de la vivre voire d'y vivre.

Même s'il apparaît comme un terme moderne, Institution, vient du latin classique institutio qui désigne tout d'abord disposition, arrangement, et méthode, doctrine, système, enfin formation, éducation, instruction. Le mot apparaît avec le sens de « l'action d'instituer quelque chose », une fondation. Dans son article, Frank Gautret nous invite à entrevoir « le rôle charnière de la production d'aliénation, sociale et mentale » dans laquelle, « on a toutes les raisons, réelles mais aussi imaginaires, d'y réclamer quelque reconnaissance supplémentaire. »

Instituer est un emprunt au mot latin instituire « placer en, dedans », « mettre sur pied, établir » d'où fonder, ordonner et aussi enseigner. Le verbe est formé du préfixe in et statuere, formé sur status « se tenir debout ». À partir de l'institution scolaire, Raymond Bénévent nous montre comment le transfert est un vecteur puissant pour que cela tienne debout, pour que cela prenne du sens entre les individus.

Au fil de l'histoire, le mot institution va par le biais de la métonymie signifier « établissement privé d'éducation et d'instruction » pour les novices. Enfin au Siècle des lumières, il est utilisé pour désigner ce qui est établi par les hommes et non par la nature. Par spécialisation, institution signifie « choses instituées qui désignent l'ensemble des structures fondamentales de l'organisation sociale ». Au XX^e siècle, l'institution désigne les structures organisées qui maintiennent un état social. Autrement dit, elle permettrait de socialiser ou mieux encore d'établir, d'instruire, et de décider ce qui est possible ou non entre êtres humains. L'institution, nous dit Frank Gautret, soutient la dimension instituante d'un groupe à partir de la parole, des signifiants spécifiques mobilisés au travers desquels la perversion se serait aujourd'hui insinuée.

Nous sommes englués dans une confusion de termes tous plus elliptiques les uns que les autres, témoignant ainsi du flou actuel au sujet de l'autorité symbolique à l'instar de la confusion faite entre père symbolique et père de la réalité, poursuit à sa manière Jean-Pierre Lebrun.

Actuellement, pour définir l'institution deux acceptations prédominent :

– l'institution du côté de l'instance fondatrice comme la famille. Elle peut être considérée comme l'institution première et fondamentale pour l'enfant. C'est en son sein qu'il prend conscience des règles universelles de fonctionnement de tout groupe humain et ce dans la confrontation des différences et des interrelations entre les sexes, entre les générations et entre les individus. Si sa vie psychique porte les stigmates de son appartenance originaire, il appartient à l'enfant, à travers ses appartenances secondaires à d'autres institutions, d'articuler la transmission et sa transformation-crédation.

Les parents auraient déserté leur rôle éducatif et les enfants seraient devenus non seulement des enfants rois mais aussi des enfants tyrans. Parents comme éducateurs avancent leur difficulté à faire autorité. L'autorité institutionnelle représentée par le père, doit être, nous explique Jean-Pierre Lebrun, soutenue par chacun, prêt à assumer une fonction d'autorité ;

– l'institution du côté de l'instance juridique comme instance fonctionnelle et organisationnelle. Elle est une organisation qui mobilise des moyens pour assurer un service, une mission, un projet. Pour l'école, l'IME, le CMPP, etc., organiser c'est mettre en place un dispositif du « traitement » de l'objectif fixé, de réaliser la mission confiée, ce qui suppose la mise en place de règles institutionnelles qui valent au-delà des « personnalités » et des relations interpersonnelles de chacun. Fort de son témoignage, Didier Potin montre comment ces règles sont instituées, respectées, utilisées, par rapport à l'objectif que se donne l'établissement.

Dans les deux lectures du terme institution, tout y est, soit disant, mis en place pour que chacun participe de manière commune à l'élaboration d'un « projet » dont l'enfant serait « le mur-porteur ». Frédéric Rousseau montre à partir d'une expérience dans un collège de banlieue comment il est possible de « changer les regards des uns sur les autres. Des dires surgissent, souvent très pertinents, parfois pris dans des représentations idéologiques ou exprimant la souffrance et les difficultés de la vie quotidienne, parfois, aussi, exprimant l'espoir ». L'apparition ces dernières années des maisons des adolescents, questionne Marie Gilloots, ont-elles répondu à cette mission de nouer ou d'opposer entre elles ces deux acceptations ? Loin d'en être convaincue, l'auteur nous invite à reconsidérer le signifiant « Maison » dans ce qu'il désigne « d'une chimère ou d'un monstre mythologique ».

La loi de rénovation sociale de 2002 et 2005 et celle sur l'exclusion sociale et l'égalité des chances, nous dit Martine Loiseau, nous obligent à repenser l'institutionnalisation des enfants sous toutes ses formes, « quant aux nouveaux rapports qu'elles traduisent de la relation de l'individu à l'institution et plus spécifiquement des déclinaisons dans le champ du handicap ».

La pléthore d'appellations : institut, établissement, centre, dispositif, groupement, service, association, fondation, institution, société, et maintenant réseau nous indique, semble-t-il, des différences de projet, de missions, des différences organisationnelles, des « publics » différents, peut être ? Gilles Barraband insiste à partir de son expérience de réseau, sur les adolescents comme public susceptible de mobiliser du pulsionnel, et sur la nécessité de laisser de l'espace à l'inventivité et à la créativité pour que la fonction institutionnelle joue son rôle de contenant psychique.

Dans *Totem et tabou*, Freud faisait l'hypothèse que le totémisme était une institution qui a fourni les principes de l'organisation sociale des peuples primitifs. L'émergence des groupes de « mêmes » réunis autour d'un symptôme, d'un handicap est-elle alors une résurgence de nouvelles figures totémiques ? Renouvelant l'approche freudienne de l'exigence civilisatrice, ne peut-on pas parler d'un dessaisissement nécessaire puisque chaque individu est sommé de céder « un morceau de sa propriété » ?

Dans les pratiques professionnelles éducatives, sociales ou cliniques comme le note René Gambin à partir de son expérience d'analyse des pratiques, les acteurs évoquent aussi les effets de l'institution dysfonctionnante, voire de ses dérives chronicisantes, aliénantes, voire totalitaires qui génèrent de la déshumanisation du sujet issue d'une classification et une évaluation outrancières.

Y aurait-il quelque chose d'inanalysable dans cette transmission et qui viendrait faire obstacle à l'oeuvre collective ? Les conflits, les impasses, les erreurs, voire l'inertie ou l'idéalisation, comme si le « lien instituant » entre et pour les membres ne parvenait pas à se construire ou à se maintenir.

Les pédagogies ou psychothérapies institutionnelles développées dans les années 1960-1970 se voulaient être une pensée nouvelle sur l'institution affirme Josée Manenti témoignant du temps passé auprès de Deligny. Plus qu'un combat politique c'est un débat idéologique qui y est soutenu car vivre en institution pour l'enfant cela n'a jamais sous-entendu qu'il faille institutionnaliser son vécu, voire sa vie.